

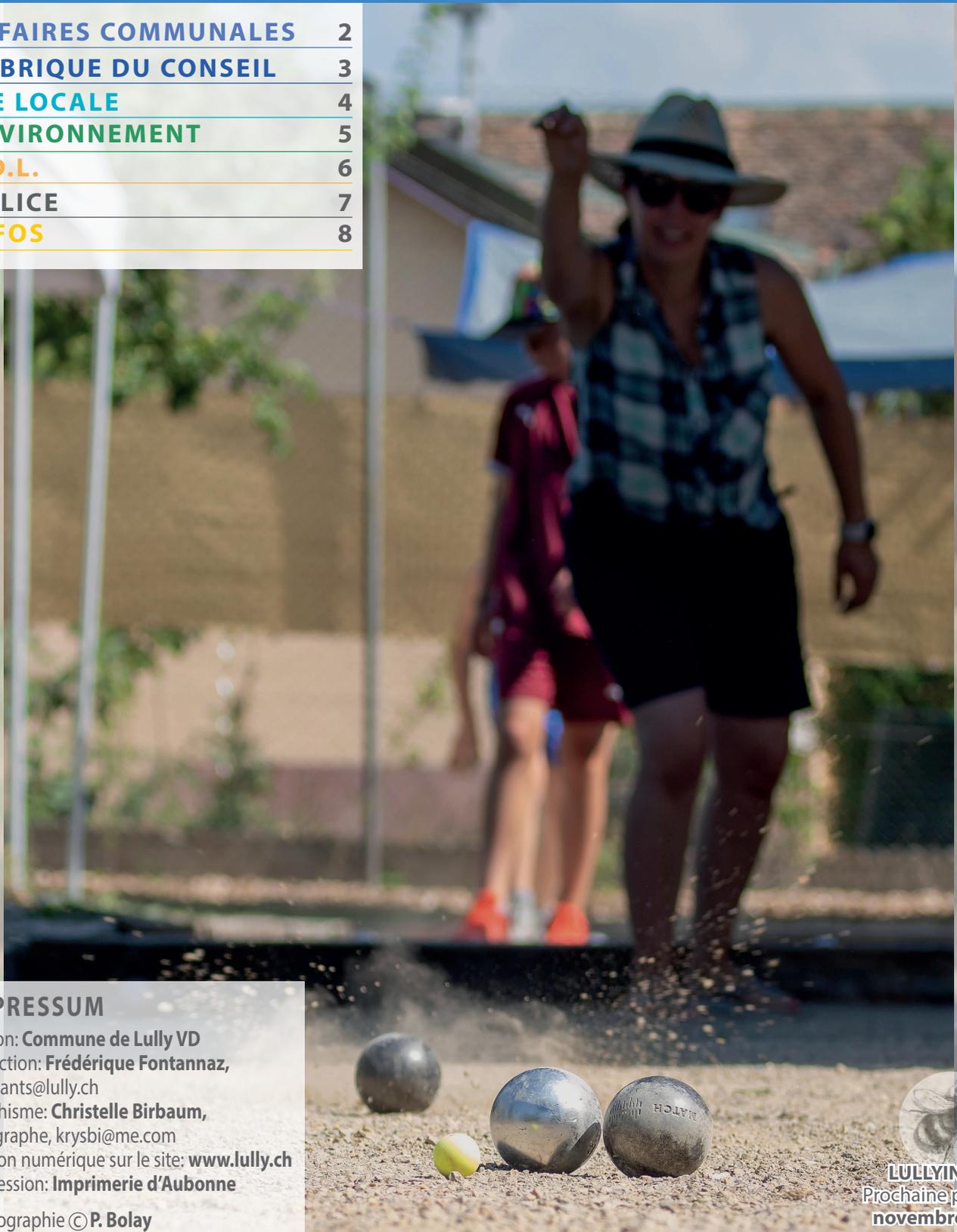


JUILLET 22

Alors ça bourdonne?

LULLYINFOS

AFFAIRES COMMUNALES	2
RUBRIQUE DU CONSEIL	3
VIE LOCALE	4
ENVIRONNEMENT	5
S.D.L.	6
POLICE	7
INFOS	8



IMPRESSUM

Edition: **Commune de Lully VD**
Rédaction: **Frédérique Fontannaz**,
habitants@lully.ch
Graphisme: **Christelle Birbaum**,
polygraphe, krysbi@me.com
Version numérique sur le site: www.lully.ch
Impression: **Imprimerie d'Aubonne**
Photographie © **P. Bolay**


LULLYINFOS
Prochaine parution
novembre 2022

www.lully.ch

É D I T O R I A L

Guerre en Ukraine: le retour à l'époque de la guerre froide?

À peine sorti de la crise sanitaire, voilà que surgit déjà le spectre de la prochaine horreur. Alors plutôt que de vous parler de conflits, je vous invite à un petit voyage dans le passé.

Le 11 juillet 1972, Reykjavik apparaît comme le centre du monde. Des journalistes de la planète entière affluent dans la petite capitale islandaise pour assister au match du siècle. Pas un combat de boxe entre poids lourds ou une finale de Mondial de foot, mais une partie d'échecs.

Les échecs, une discipline plutôt confidentielle, sauf en URSS, où ce jeu de réflexion fait figure de sport national, et la grande fierté du régime.

Depuis 1948, les champions du monde sont soviétiques, et aucun joueur d'une autre nationalité n'a participé à une finale. Pour le Kremlin, c'est la marque d'une supériorité intellectuelle, d'où l'importance de cette suprématie. Or la voilà menacée par un Américain, Bobby Fischer, défiant le champion en titre, Boris Spassky.

L'échiquier devient un terrain emblématique de la guerre froide, bien que l'URSS et les Etats-Unis soient entrés dans une phase de détente.

Les échecs comme pacificateur de conflits ; je lance l'appel aux dirigeants de ce monde !

Mark Winges, Syndic



Population de Lully

statistiques

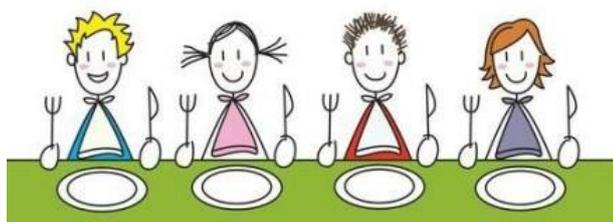
L'une des tâches du contrôle des habitants est de gérer le registre des habitants. Ainsi nous pouvons fournir à l'administration cantonale les données requises conformément au cadre légal.

Statistiques	Nb de ménages	Arrivées	Départs	Naissances	Décès	Naturalisations
2019	319	43	36	7	1	2
2020	323	48	50	11	1	6
2021	318	72	70	4	4	1



Accueil de midi

enfants de 1P à 6P à Lully



CANTINE SCOLAIRE CROQ'BOURDONS

L'administration communale de Lully : habitants@lully.ch répondra à toutes vos questions avec plaisir ou www.lully.ch - vie locale.



Rappel à tous les propriétaires de chiens, les places de jeux sont interdites aux animaux de compagnie.

Modification de la loi

sur l'exercice des droits politiques

Une nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil Vaudois en date du 5 octobre 2021 et est entrée en vigueur le **1^{er} janvier 2022**.

« Absences non justifiées lors de conseils généraux »

Cette nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques et ses conséquences pour les communes, concerne surtout les partis politiques, le contrôle des habitants et le dépouillement lors de votations ou d'élections. Elle ne concerne donc pas directement les membres de notre conseil, sauf le dernier paragraphe qui est formulé comme suit :

Un membre du conseil général qui manque deux séances du conseil consécutives sans juste motif sera désormais réputé démissionnaire. Il appartiendra au bureau du conseil d'apprécier la justesse des motifs invoqués pour justifier une absence.

J'encourage donc, un maximum de membres à être présents lors de la prochaine séance du conseil, qui aura lieu **le lundi 10 octobre 2022**.

Vincent Chabloz, Président du Conseil

Lully et son passé

en été 1976

Et nous débutons cette rubrique avec l'été 1976... où on ne parlait pas encore de changement climatique.

Entrée Sud de Lully.





LA COQUETTE À LULLY

Au terrain de football (route de Denens 1, en face de l'église)



Vendredi 22 juillet

16h Ouverture du bar et restauration

20h **Bastoun**, chanson



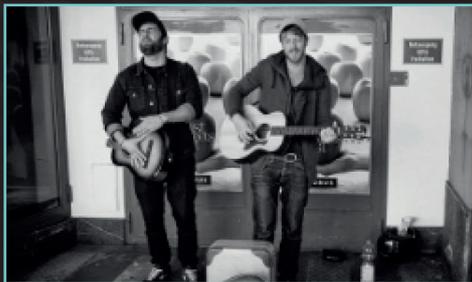
Samedi 23 juillet

9h30 *Bouger, stimuler!* Cours de gym en plein air
(5 à 95 ans) avec Frédérique et son équipe

11h Ouverture du bar et petite restauration

18h Restauration

20h **Bleu Amarante**, swing



Dimanche 24 juillet

10h Yoga avec Christel sur l'esplanade de l'église

11h Ensemble Sinfonietta, à l'église de Lully

11h Ouverture du bar et petite restauration

17h **Wolverine**, country

18h Restauration

Terrain de pétanque et table ping-pong à disposition

Concerts gratuits — pas de réservations — chapeau à la fin

Parking prévu... mais privilégiez le bus, le covoiturage, la mobilité douce!

WWW.LACOQUETTE.CH

Lully s'engage pour le Climat

plan énergie et climat communal

Depuis plusieurs années, les démarches pour l'environnement se multiplient, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal, mais également communal.

Dans le cadre d'une démarche coordonnée par Région Morges, cinq communes ont entamé l'élaboration d'un Plan Énergie et Climat Communal (PECC). Accompagnée par un bureau expert en durabilité, **Lully fait partie de ce programme ambitieux qui se décline sur 4 ans.**

La première étape est le diagnostic communal où un bilan carbone est notamment établi pour l'ensemble du territoire. Les résultats montrent que la commune se situe légèrement en dessous de la moyenne suisse avec un bilan de 14,2 tonnes par habitant·e et par an (moyenne nationale : **15 tonnes par habitant·e** par année). Pour atteindre les objectifs fixés par la Confédération, **il faut donc réduire les émissions de plus de 50% d'ici à 2030.** Les principales catégories de ce bilan carbone sont l'énergie (chauffage et électricité), la mobilité ainsi que la consommation (alimentation et boissons, vêtement, biens et services divers, informatique), ce qui permet de cibler trois secteurs sur lesquels il est primordial d'agir !

Dans l'élaboration d'un PECC, le soutien des citoyens et des citoyennes est également primordial. Afin de récolter les préoccupations mais également des propositions d'action, un sondage a été réalisé auprès de la population. **Près de 120 ménages ont participé**, ce qui a permis de mettre en avant de fortes préoccupations concernant l'approvisionnement en eau ainsi que les dégâts sur les milieux naturels.

Des axes prioritaires ont également été identifiés tels que le soutien au développement d'énergie renouvelable ou la promotion de la mobilité douce.

Le 6 mai, s'est également tenu un atelier où se sont réunis 14 membres du conseil communal ainsi que des agriculteurs·trices afin d'échanger sur leur vision future de la commune. De cette séance a émergé le souhait de rester impliqué dans la suite du projet, au travers, par exemple, d'une commission durabilité. Le panel réuni a imaginé une commune organisée autour du vivre-ensemble ayant des émissions de gaz à effet de serre réduite et s'étant adaptée de multiples manières aux conséquences des changements climatiques.

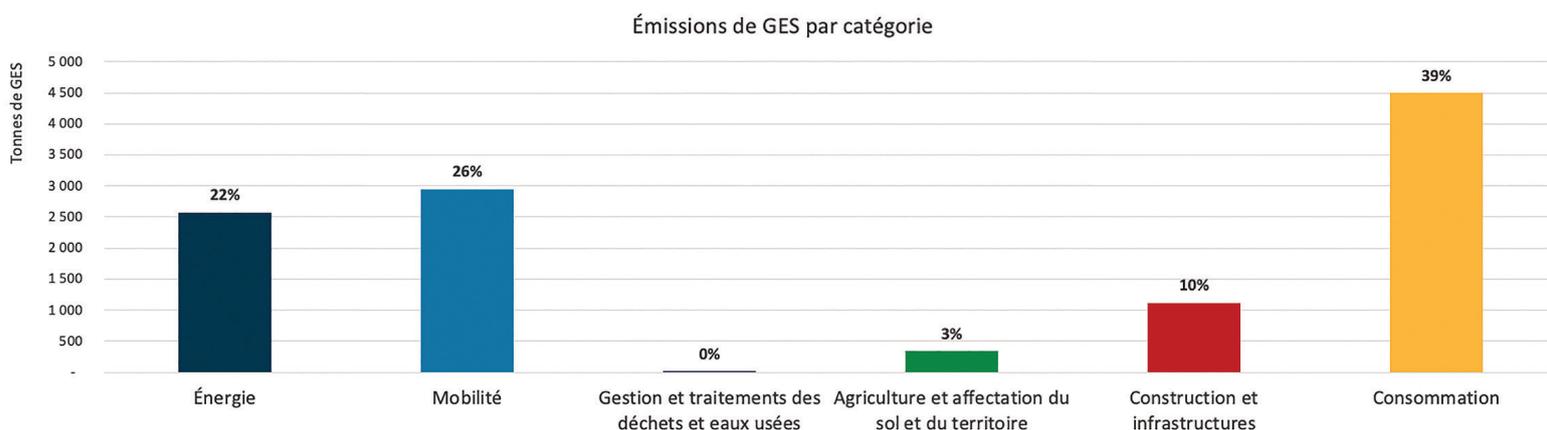
À l'issue de ces démarches participatives, la Municipalité s'est réunie afin de valider, sur la base de l'atelier et du sondage, **une vision idéale de Lully en 2050 !** Cette vision fournit la base sur laquelle sera construite des objectifs qui seront ensuite déclinés en actions concrètes.

Les objectifs communaux sont en cours de construction et seront communiqués prochainement. La municipalité va ensuite définir des actions à mettre en place pour répondre aux objectifs, avec une forte collaboration intercommunale à travers Région Morges.

Source: Alterna, sàrl



Emissions de gaz à effet de serre par catégorie.



La Société de développement de Lully

célèbre ses 50 ans



La Société de Développement de Lully a le plaisir de célébrer **ses 50 ans d'existence en 2022**. C'est l'occasion parfaite de se replonger une fois de plus dans l'histoire de notre magnifique village, qui a tout de même fêté **ses 1000 ans en 2018**.

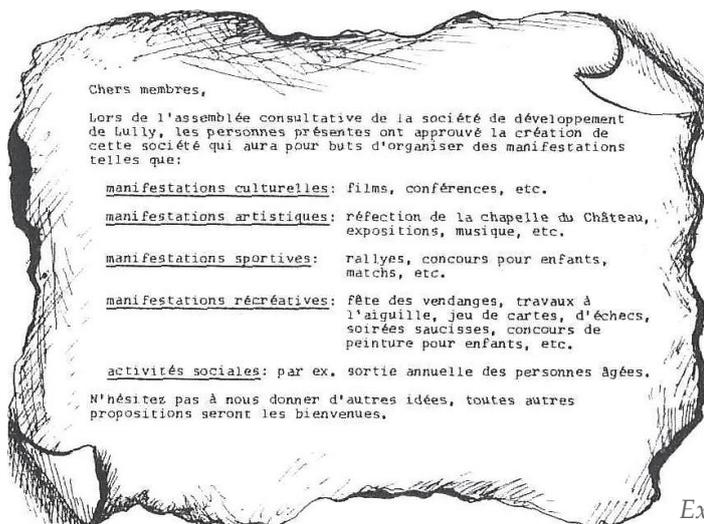
Ci-dessous, vous trouverez un petit texte de 1972 qui nous fait instantanément voyager dans le temps.

Le mardi 12 septembre 1972...

« Avec tous ces nouveaux, on s'connait plus dans le vil- lage, faudrait faire quelque chose. Y en a bien besoin. Y a qu'à voir le succès du bal des pompiers. A Tolo, ça fait deux ans qu'ils ont une société de développement... marche bien, parait-il... ».

Ça bourdonne fort dans la tête de JeanDaniel Coucet en cet été 1972. Il en parle avec des amis. L'idée d'une Société de Développement à Lully se précise de plus en plus. On finit par convoquer une assemblée constitutive pour le mardi 12 septembre 1972.

Participation plus qu'honorable : 35 personnes ! Bien vaudoisement, on commence par élire un comité... Puis, on parle de statuts, on propose quelques activités, un des municipaux présents apporte le soutien des Autorités à cette heureuse initiative et, avant de trinquer, la première manifestation est fixée : une soirée dansante au pressoir du Château lors des vendanges de 1972.



Extrait de la première circulaire de la société.

50^{ÈME} ANNIVERSAIRE
Les festivités seront célébrées

le 1^{er} juillet 2022
à la Fontaine des Joncs
(sans inscription)

le 4 sept. 2022
Magnifique brunch
à la ferme du Petit Sécheron
(avec inscription et paiement anticipé)

Nous appelons tous les anciens membres du comité de la S.D.L. à nous contacter afin que nous puissions préparer les festivités.

le 1^{er} août 2022
à l'école de Lully
(avec inscription)
Repas offert par la municipalité
Boissons en vente

**MERCI À TOUS
LES COTISANTS POUR LEUR
FIDÉLITÉ, ET LONGUE VIE
À LA S.D.L !**

Pour les cotisants, tarifs réduits ou gratuits selon les activités. **Contacts:**

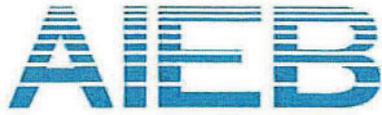
M. Pasche (Président) 079 278 15 40 (location cantine) - **M. Gruber (Caissier)** 076 564 98 97

Mme Wings (Secrétaire) 079 453 39 77 - **M. Guinand** 076 571 57 24 (inscriptions)

Les dons sont les bienvenus - CCP 87-39501-0

S.D.L. CP 151 - 1132 Lully

www.lully.ch - sdl.secretariat@outlook.com



Association intercommunale des eaux du Boiron
Denens Lully Lussy-sur-Morges Tolochenaz Villars-sous-Yens



INTERDICTION D'ARROSER

En raison de la sécheresse exceptionnellement persistante et dans un souci évident de ménager les ressources aquifères locales, l'AIEB décide de mettre en place des restrictions d'eau potable avec effet immédiat.

Les usagers du réseau d'eau de l'AIEB sont priés de se conformer aux restrictions d'utilisation de l'eau potable suivantes, **par interdiction jusqu'à nouvel avis** :

- **D'arroser les gazons et les surfaces herbeuses.**
- **De faire fonctionner les arrosages automatiques et d'arroser mécaniquement.**
- **De remplir les piscines et autres bassins d'agrément.**
- **De laver les véhicules**

Seul l'arrosage manuel des jardins potagers et des fleurs d'ornement est autorisé.

Les contrevenants à ces directives pourront être dénoncés selon les articles 39 et 45 du Règlement sur la distribution de l'eau.

Petit rappel

de quelques règles à respecter

Règlement de Police de la Commune de Lully
La Municipalité rappelle que :

Tailler et soigner les haies (l'Art. 27 du règlement de police & Art.8 RLrou)

Les arbres, arbustes, haies etc., plantés dans les propriétés bordières, doivent être taillés de manière à ne pas masquer la visibilité, les signaux de circulation, miroirs, plaques indicatrices des noms de rues, numéros de maisons ou lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons.

Emondage de haies : à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Travaux bruyants (l'Art. 39 du règlement de police)

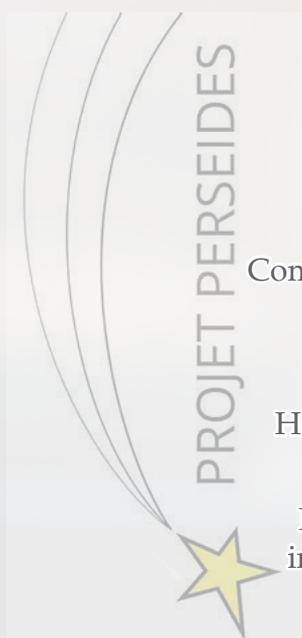
Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est **interdit entre 20h00 et 7h00, ainsi que les dimanches et jours de repos publics.**

L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules etc.) est **interdit entre midi et 13h00, ainsi qu'à partir de 20h00 jusqu'à 7h00.** Cette interdiction court également du samedi dès 17h00 au lundi à 7h00.

Par ailleurs, il est interdit d'essayer ou de régler des moteurs ou d'effectuer des travaux bruyants de carrosserie.

La Municipalité

Nous vous souhaitons un bel été!



4^{ème} édition
Les nuits du 11 et 12 août 2022

La Commune de Lully éteint son éclairage public

Comme chaque année, dans les nuits du 11 et 12 août 2022,
 le ciel nous offre l'un de ses plus beaux spectacles:

la pluie d'étoiles filantes des Perséides.

Hélas, ce cadeau nous est masqué par la forte pollution
 lumineuse de nos éclairages publics et privés.

Pour la quatrième fois, l'association Projet Perséides
 invite les communes à éteindre son éclairage artificiel
 afin d'offrir à ses habitants la possibilité
 de se réapproprier la nuit une fois dans l'année.

**Si le ciel est découvert, ce ne sont pas moins de 200 étoiles filantes à l'heure
 qui pourraient être visibles.**



**CONTRÔLEURS DE
 CHAMPIGNONS**

**du 28 août
 au 6 novembre 2022
 de 17h00 à 18h30**

*tous les dimanches
 à la Salle des sociétés
 à droite de l'Auberge
 de la Croix d'Or
 à Yens*

**Monique Gauthey
 et Bernard Vermeulen
 021 806 11 55
 ou 079 471 40 44**



Si tu as entre
13 et 25 ans
 et que tu as une idée
 réserve

le 1^{er} octobre 2022

au forum qui sera
 organisé à Lully
(infos à suivre)

www.jaiunprojet.ch

**Ouverture d'un cabinet
 de physiothérapie
 à Tolochenaz**

«Physio en Vol»

*Physiothérapie générale,
 traitements à domicile,
 microkinésithérapie
 et massage sportif*

Tamara Martinez

076 605 72 78

et

Simon Dupperex

078 243 53 42

*Rue du Centre 28
 1131 Tolochenaz*



**DE L'ÉPICERIE DE LULLY
 DU 29 JUILLET
 au 14 AOÛT 2022**

**NOS BUREAUX SERONT FERMÉS
 DU 14 JUILLET AU 16 AOÛT 2022**